

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

Déclaration du groupe de la CFTC

Cet avis a permis d'éclairer la section sur l'intérêt présenté par les matériaux biosourcés en particulier le lin et le chanvre.

Ces cultures étaient importantes jusqu'au XVIII^{ème} siècle puis ont décliné après. Nous constatons favorablement que les plantations sont redevenues importantes depuis la fin du XX^{ème} siècle.

Au moment où va s'ouvrir la conférence sur le climat, le lin et le chanvre présentent en effet, des avantages du point de vue agronomique, de réduction des gaz à effet de serre et de stockage du CO₂.

Malheureusement l'utilisation de ces fibres dans le bâtiment neuf ou ancien souffre d'un déficit de notoriété.

La CFTC partage l'ensemble des propositions de cet avis.

Les auditions ont montré que le marché du lin et du chanvre peut être créateur d'emplois. L'étude faite par la Région Centre a permis d'identifier trois marchés potentiels dans le bâtiment, la plasturgie et la cosmétique. Il serait souhaitable qu'elle soit étendue aux territoires où cela est possible.

Afin d'être plus performant, la CFTC soutient la recommandation de mieux prendre en compte la formation qu'elle soit initiale ou continue en lien avec les instances professionnelles et les partenaires sociaux. Notre groupe approuve le fait que lors des appels d'offres, le critère d'utilisation des matériaux biosourcés puisse être priorisé.

Comme le souligne l'avis, la France est le premier producteur mondial de lin. Hélas les fibres sont exportées en Asie, depuis l'arrêt de la transformation dans notre pays, et reviennent en produits finis ou semi-finis. La CFTC soutient la demande d'une étude de faisabilité pour un redéploiement rapide de cette activité sur notre sol.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.